


SAISON 2024-2025

Dates d'inscriptions : les samedis 14, 21, 28 septembre et 5 octobre de 9h00 à 11h30

IMPORTANT : LES DOSSIERS D'INSCRIPTION NON COMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS (documents à télécharger sur le site internet ou sur place à l'inscription)

Début des cours : pour tous à partir du **lundi 9 septembre 2024**

Catégories		Années de naissance	horaires des entrainements					
Baby judo (5 ans révolus)		2019	Mardi	17h30-18h30				
Pré-poussin		2017 - 2018	Mardi	17h30-18h30	Mercredi	14h-15h15	Jeudi	17h15-18h15
Poussin (prévoir achat passeport)		2015 - 2016	Mercredi	10h00-11h30 (1)	Mercredi	14h-15h15 (2)	Vendredi	17h15-18h30
Benjamin		2013 - 2014	Lundi	17h45-19h15	Mercredi	15h30-17h00		
Minime		2011 - 2012	Lundi	17h45-19h15	Mercredi	17h15-18h30		
Cadet		2008-2009-2010	Lundi	19h30-21h00	Mercredi	17h15-18h30	Vendredi	19h00-20h30
Junior		2005-2006-2007	Lundi	19h30-21h00	Vendredi	19h00-20h30		
Sénior		2004 et avant	Lundi	19h30-21h00	Vendredi	19h00-20h30		
Ju Jitsu - Self défense		2011 et avant	Mercredi	19h30-21h00				
Ju jitsu fighting (benjamin-minime)		2011 à 2014	vendredi	17h30-18h45				
Taïso		2011 et avant	Mardi	19h45-21h00 (3)	Samedi	10h00-11h15		
Musculaton (Préparation physique générale)		2010 et avant	Samedi	14h-15h30				

Tarifs			Composition du dossier d'inscription	
			LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS	
Licence Fédérale	41 €		<ul style="list-style-type: none"> le règlement par chèque ou espèces (payable en trois fois possible) 	
Cotisation annuelle nés 2016 et avant	88 €		<ul style="list-style-type: none"> une photo d'identité récente 	
Cotisation annuelle adhérent nés 2017/18/19	65 €		<ul style="list-style-type: none"> une photocopie de la CNI ou livret de famille pour les nouveaux inscrits 	
2 ^e et 3 ^e adhérent (4)	65 €		<ul style="list-style-type: none"> autorisation parentale signée du tuteur légal (fournie lors de l'inscription) 	
4 ^e adhérent et plus (4)	40 €	POUR LES MAJEURS uniquement	Si c'est la 1 ^{re} année de judo ou si le certificat médical a plus de 3 ans : Écrire sur le certificat médical ou le passeport de judo la mention "AUTORISÉ À LA PRATIQUE DU JUDO À L'ENTRAINEMENT ET À LA COMPÉTITION"	
Site internet : www.saran-judo.com		Pour les MINEURS	Pas de certificat médical demandé, remplir uniquement le questionnaire santé	

(1) judoka ayant au moins une saison de judo (2) pour les judokas qui commencent le judo (3) salle Guy Vergracht (4) Sous réserve d'avoir la même adresse fiscale